

ANNEXE I



**Commission scolaire  
de la Région-de-Sherbrooke**  
Service des ressources financières  
et des technologies de l'information

2955, boulevard de l'Université  
Sherbrooke (Québec) J1K 2Y3

Téléphone : (819) 822-5280  
Télécopieur : (819) 823-3221

**Convention d'inscription et d'utilisation des données  
relatives à la taxe scolaire de la Commission Scolaire de  
la Région-de-Sherbrooke (CSRS).**

**UTILISATEUR**

Notaire

Avocat

Institution financière

Autre (préciser)  \_\_\_\_\_

**CORPORATION PROFESSIONNELLE :** \_\_\_\_\_

**NUMÉRO DE MEMBRE :** \_\_\_\_\_

**Nom** \_\_\_\_\_

**Prénom** \_\_\_\_\_

**Compagnie** \_\_\_\_\_

**Adresse  
d'affaires** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Téléphone** (    ) - \_\_\_\_\_

**Télécopieur** (    ) - \_\_\_\_\_

**Courriel** \_\_\_\_\_ @ \_\_\_\_\_

Pour accéder au service de consultation et de confirmation des données de la taxe scolaire de la CSRS l'utilisateur doit déclarer avoir lu, compris et accepté les dispositions de la présente convention.

## ANNEXE I

### CONDITIONS

#### FRAIS

L'utilisateur s'engage à payer à la CSRS les frais suivants :

La somme de 25,00 \$ non taxable pour chaque consultation des données et/ou obtention d'un relevé.

La somme de 25,00 \$ non taxable pour l'obtention d'une confirmation de solde par télécopieur.

L'utilisateur sera facturé mensuellement pour l'ensemble des frais et il s'engage à acquitter le compte dans un **délai ne dépassant pas 30 jours.**

La CSRS se réserve le droit de majorer les frais exigibles moyennant un avis de 30 jours.

#### CONFIDENTIALITÉ ET DIVULGATION DE L'INFORMATION

L'utilisateur reconnaît que la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* s'applique en l'instance. Par conséquent, il déclare détenir une autorisation du propriétaire de l'immeuble l'autorisant à obtenir l'information relative au compte de taxe scolaire. De plus, il déclare requérir cette information dans le but d'effectuer une transaction (vente, financement, refinancement, cession), relative à l'immeuble concernée ou dans le but d'effectuer un paiement ou faire un rapport sur le solde dû au créancier hypothécaire.

#### EXACTITUDES DES DONNÉES TRANSMISES

La CSRS déclare que l'information apparaissant sur le site reflète l'état de la situation d'un compte de taxes au moment de sa demande sous réserve de toutes modifications éventuelles qui pourraient avoir un effet rétroactif sur le solde d'un compte notamment l'augmentation ou la diminution d'un montant, l'ajustement des intérêts des paiements effectués ou annulés, etc.

En cas de divergence entre la version officielle et le contenu du site, la version officielle a préséance.

#### LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

En aucun cas, la CSRS ne peut être tenu responsable envers l'utilisateur ou un tiers des dommages directs ou indirects résultant directement ou indirectement de l'utilisation, de la compilation, de l'interprétation de toute donnée, de la transmission et de la livraison des données ou de la performance du site ou encore du contenu disponible évoqué sur celui-ci.

## ANNEXE I

### RETRAIT DU DROIT D'ACCÈS

La CSRS se réserve le droit de retirer l'autorisation d'accès accordée à un utilisateur sans préavis ni mise en demeure notamment dans le cas de non-respect des conditions ou autres motifs jugés suffisants.

### MOT DE PASSE

Le détenteur du mot de passe est responsable de toutes activités attribuables à ce mot de passe.

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La CSRS est le propriétaire des données transmises. L'utilisateur reconnaît qu'un droit d'utilisation limité lui est accordé. L'utilisateur reconnaît que l'information transmise ne l'est que dans le but prévu à la présente convention. L'utilisateur s'engage à respecter les droits découlant de la propriété intellectuelle.

### CHANGEMENT

L'utilisateur s'engage à aviser la CSRS de tout changement dans les renseignements fournis à la partie identification de l'utilisateur de la présente convention.

### LOIS APPLICABLES

Les parties reconnaissent que la présente convention est régie par les lois du Québec et toute procédure doit être intentée dans le district judiciaire de Montréal.

### SIGNATURE

Signée à \_\_\_\_\_, province de Québec, le \_\_\_\_\_ 20\_\_.

\_\_\_\_\_  
SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
NOM EN LETTRES MOULÉES

Prière de télécopier cette convention dûment signée au 819-823-3221.

Veuillez faire parvenir l'original de la présente convention par la poste à la CSRS, secteur de la taxe scolaire, 2955, boulevard de l'Université, Sherbrooke (Québec), J1K 2Y3

Réservé à l'administration de la CSRS

Agent :

# int. ext : \_\_\_\_\_

Date :